

constitution impose aux rois d'Angleterre et dont la formule est désobligeante pour les catholiques. Lord Jersey en demandait le maintien.

Mais le gouvernement a reconnu le bien fondé de la demande du duc de Norfolk proposant que la formule soit modifiée pour ne pas blesser les croyances des catholiques anglais. Le gouvernement provoquera la solution amicale d'un différend que tout le monde regrette sincèrement.

(*La Croix*, 3-4 juillet.)

Un échange à défaire

Un curé du diocèse nous informe que l'automne dernier, par suite d'une erreur commise à l'Archevêché, et dont il ne s'est aperçu que plus tard, on lui a remis un calice *neuf* au lieu d'un calice *vieux* qu'il avait fait redorer et consacrer de nouveau. Le confrère qui s'est par là trouvé lésé pourrait, en venant à la retraite ecclésiastique, apporter le calice qu'il a reçu en échange ; et nous lui ferons connaître à qui il devra s'adresser pour recouvrer son calice « neuf. »

Congrès de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française

LISTE DES VŒUX ADOPTÉS

1. — Les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française croient que la race canadienne-française a une mission spéciale à remplir sur ce continent et qu'elle doit pour cette fin garder son caractère distinct de celui des autres races.

2. — Ils croient que la race canadienne-française possède les aptitudes pour accomplir sa mission, et que le pays où la Providence l'a placée renferme les ressources nécessaires à la formation d'une grande nation et que c'est aux Canadiens-Français d'exploiter ce pays qui est le leur.

3. — Ils croient que c'est dans le sol du pays que le patriotisme doit avoir ses racines et que le Canada français doit l'emporter dans leur amour sur toute autre région.